



# Compte Rendu de la réunion du bureau de la CLE Lundi 20 mars 2017

*Sous la présidence de M Claude JUVANON, la Commission Locale de l'Eau du SAGE Orge-Yvette s'est réunie le lundi 20 mars 2017 à 14h00 au SIAHVY.*

## Participants :

### Présents :

- |                            |  |
|----------------------------|--|
| ○ M. JUVANON Claude        | Président de la CLE Orge-Yvette        |
| ○ Mme GUILBAUD Wendy       | Chargée mission PAPI Orge-Yvette – CLE |
| ○ Mme GAUER Cynthia        | Animatrice de la CLE/SAGE Orge-Yvette  |
| ○ M. DELAUNAY Jean-Pierre  | Président du SIBSO                     |
| ○ M. BARRET Michel         | Président du SIAHVY                    |
| ○ M. VIVIEN François       | DGS du SIAHVY                          |
| ○ M. VANDEWALLE Yves       | Président du PNR HVC                   |
| ○ M. PRIGENT Tanguy        | DDT 91                                 |
| ○ Mme PROUVE Lydia         | Agence de l'Eau Seine-Normandie        |
| ○ Mme GIOBELLINA Catherine | Union des Amis du Parc                 |
| ○ M MERIGOT Bernard        | Essonne Nature Environnement           |
| ○ M. VIGOT Alain           | Boullay-les-Troux                      |
| ○ M CHARBONNIER Armand     | Fédération de Pêche de l'Essonne       |
| ○ Mme CLAIRET Marie-Jeanne | Présidente UFC que choisir 91          |
| ○ Mme LAPLAGNE Catherine   | Représentante PNR                      |
| ○ Mme CLAVERIE Lucile      | Responsable finances SIAHVY            |
| ○ M LABOUREIX David        | Gestionnaire comptabilité SIAHVY       |

M. JUVANON introduit cette séance en présentant l'ordre du jour tout en souhaitant la bienvenue aux participants.

## Présentation du rapport d'activités de la CLE 2016

Mme GAUER commence par présenter la nouvelle équipe de la CLE après le recrutement de la chargée de mission d'élaboration du PAPI, Wendy GUILBAUD. Mme GAUER et Mme GUILBAUD présentent conjointement les missions de leur poste dans le cadre de l'animation des deux programmes, le SAGE et le PAPI.

Mme GAUER fait état des réunions de concertation ayant eu lieu lors de l'année 2016, principalement pour le suivi de l'étude d'inventaire des zones humides ainsi que pour le lancement de l'élaboration du PAPI Orge-Yvette. Plusieurs autres réunions de communication sont venues étayer la mise en œuvre des projets de la CLE (participation aux classes d'eaux d'élus, réunions d'informations à destination des syndicats...).

Mme CLAIRET demande comment s'organise une classe d'eau d'élus.

Mme GAUER explique qu'il s'agit de courtes formations dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques (zones humides, gestion des eaux pluviales...). Des supports sont distribués aux participants et sont complétés par les visites de terrain afin de sensibiliser aux enjeux de la gestion de l'eau.

M JUVANON explique que l'objectif est de transmettre aux élus le vocabulaire et d'expliquer le fonctionnement des structures gestionnaires de cours d'eaux.

Mme GAUER poursuit la présentation sur l'avancée de l'étude d'inventaire des zones humides de 2016. La 3<sup>ème</sup> phase de terrain (2017-2018) permettra d'identifier les zones humides avec les enveloppes prioritaires définies lors de la 2<sup>ème</sup> phase de hiérarchisation des enjeux/pressions. La carte de pré-localisation des zones humides regroupe les 5 classes souhaitées dans le cadre du COPIL. La maille de travail a été affinée de 50m à 25m afin de prendre en compte les zones humides de petite taille.

M JUVANON informe les membres du bureau qu'il sera possible d'intégrer l'inventaire ZH du SAGE en procédant à une révision du PAGD et du Règlement.

Mme LAPLAGNE demande si l'arrêté du Conseil d'Etat sur les zones humides impact l'inventaire en cours.

M PRIGENT précise que cet arrêté ne remet pas en cause la réglementation mentionnée dans le SAGE.

Mme GAUER poursuit la présentation en précisant que la phase 3 de l'étude ZH se déroulera sur deux ans pour une enveloppe budgétaire totale de 188 000 euros HT. Une carte de pré-localisation des zones humides est disponible à l'échelle 1/25000<sup>ème</sup> et a pour vocation d'informer les pétitionnaires sur le caractère humide de leur parcelle. Une seconde carte de hiérarchisation des enjeux a permis de prioriser les zones humides à inventorier sur environ 11 000 hectares sur l'ensemble du SAGE Orge-Yvette. L'animatrice présente également le récapitulatif sur le lancement de l'élaboration du PAPI Orge-Yvette, en détaillant les échanges lors des réunions de concertation (COPIL et COTECH). La délibération de la participation financière des structures à la CLE a également été revue afin de mettre à jour celle de 2001 (fusions de syndicats, prise en compte des chevauchements de structures...).

M JUVANON précise que la répartition de la participation financière des syndicats a été revue suite au désengagement du SIVOA sur le financement du poste de chargé de mission du PAPI. A noter que pour l'élaboration du PAPI, le CD91 participe à hauteur de 40%. L'AESN et la Région doivent encore se positionner. Ces dernières possibilités de subventions pourront venir baisser les cotisations des syndicats à la CLE pour 2017.

Mme GAUER revient sur l'avis défavorable de la CLE sur le dossier Loi sur L'Eau de la ZAC de la Croix de l'Orme. L'avis de la CLE, de l'ONEMA, ainsi que celui de l'association des Amis du PNR n'a pas été pris en compte lors des conclusions de l'enquête publique. Le dossier ne précisant pas la réglementation du SAGE révisé de 2014 et ne permettant pas de juger de la fonctionnalité des zones humides à compenser sur le site.

M VANDEWALLE revient sur les délais de rendu des avis aux services de la Préfecture.

M JUVANON explique que le projet de mise en sur-profondeur et de changement de tracé de la canalisation de gaz à St Rémy a été modifié par le pétitionnaire après le dépôt de dossier à la Préfecture. Cela nécessitant d'envoyer à nouveau le projet au CODERST, d'où le retard dans le lancement des travaux.

M PRIGENT informe la CLE qu'il est possible de solliciter la DDT pour avoir des compléments d'informations sur les dossiers d'autorisation.

Mme GAUER finalise le résultat de clôture financier de 2016 en précisant que les recettes ont été calculées sur l'ancienne clé de répartition financière.

M JUVANON précise que le subventionnement de l'animation de la CLE pour 2016 de l'AESN devrait être perçu sur l'exercice 2017.

### **Présentation du programme d'actions de la CLE pour 2017**

Mme GAUER présente les actions de la CLE pour 2017. Elles seront ciblées sur la phase 3 de l'étude ZH ainsi que la phase de concertation avec les communes, les réunions de présentation de l'étude et les AG / bureaux des syndicats.

M VIVIEN confirme qu'il sera possible de faire une présentation lors du bureau ou de l'AG du mois de mai 2017 au SIAHVY.

Mme GAUER présente également les autres actions pour 2017 axées sur la communication. Il est prévu d'actualiser le site internet de la CLE afin de permettre aux membres un accès facilité (notamment pour les documents techniques via un accès sécurisé).

Mme GIOBELLINA précise que les documents techniques nécessaires pour les Commissions avis sont souvent disponibles sur le site de la Préfecture.

Mme GAUER précise que certains dossiers ne sont pas complets sur le site de la Préfecture. L'intérêt sera de mettre à disposition via le site internet des documents parfois lourds et également utiles pour la phase d'élaboration du PAPI.

Mme PROUVE demande comment la CLE prévoit l'implication des communes afin qu'elles puissent s'approprier les résultats des cartographies de l'étude ZH.

Mme GAUER précise que la phase de concertation sur l'inventaire des zones humides est axée sur plusieurs points :

- L'accompagnement des communes dans la révision de leur PLU (mobilisation des plaquettes d'information et des cartes produites au 1/25000<sup>ème</sup> et au 1/5000<sup>ème</sup>).
- Présentation et sensibilisation des communes sur l'inventaire des zones humides (participation aux AG, bureaux des syndicats, classes d'eaux d'élus...)
- Mobilisation des communes lors d'ateliers de concertation (4 prévus pour cette année 2017), afin de présenter, sur des secteurs définis préalablement, les enjeux zones humides sur les communes concernées et échanger sur les projets d'aménagement. Ces ateliers seront poursuivis en 2018 par la création d'un stage dédié à l'accompagnement des communes sur cette thématique.

- Au fur et à mesure de la production des cartographies au 1/5000<sup>ème</sup>, la CLE invitera les communes (élus et service d'urbanisme) à des réunions de travail sur les cartes produites.

L'animatrice présente les deux outils de communication sur les zones humides : la plaquette de présentation de l'étude ainsi que la fiche « ZH et PLU » à mobiliser au cours de la phase de concertation.

M PRIGENT demande si les cartes produites dans le cadre de l'inventaire pourront définir les fonctionnalités des milieux humides.

Mme GAUER précise que le bureau d'études a défini grâce aux données disponibles, des zones humides à enjeux sur lesquelles figurent les fonctionnalités des milieux.

### **L'élaboration du PAPI Orge-Yvette pour 2017**

Mme GUILBAUD présente le projet de PAPI d'intention sur l'Orge-Yvette. Il s'agit un programme d'actions sur sept axes par le biais d'une politique contractuelle vis-à-vis de la lutte contre les inondations. Le projet a été relancé en avril 2016 suite à une volonté locale. La crue de juin 2016 ayant renforcé cet engagement. La chargée de mission précise que l'élaboration du PAPI Orge-Yvette se basera sur la dernière version du cahier des charges du PAPI de 3<sup>ème</sup> génération.

M JUVANON regrette que le cahier des charges du PAPI 3<sup>ème</sup> génération ne permette pas de réaliser des travaux dans le cadre d'un PAPI d'intention.

Mme GUILBAUD présente les différentes phases d'élaboration du PAPI. L'élaboration s'échelonne sur toute l'année 2017 pour un dépôt du dossier souhaité d'ici début 2018. Suivra ensuite la phase d'instruction du dossier par les services de l'Etat, une phase qui sera comprise entre 6 et 8 mois. La démarche du PAPI d'intention ayant pour vocation d'effectuer les études nécessaires à l'amélioration de la connaissance du risque inondation sur le territoire de l'Orge-Yvette. La durée de mise en œuvre d'un PAPI d'intention est fixée entre 1 et 3 ans. Suivra ensuite l'élaboration du PAPI complet qui permettra de réaliser des travaux de lutte contre les inondations.

M JUVANON précise qu'il serait éventuellement possible de passer directement en PAPI complet pour effectuer des travaux. Ce cas est notamment envisageable lorsqu'un SAGE est présent sur le bassin-versant. La question sera travaillée d'ici le prochain COPIL du PAPI Orge-Yvette. En revanche, l'estimation financière pourra évoluer à la hausse dans ce cas.

Mme CLAIRET demande s'il est nécessaire d'avoir la labellisation d'un PAPI complet avant d'obtenir les financements pour réaliser des travaux de lutte contre les inondations.

M JUVANON réponds qu'effectivement la phase de PAPI d'intention ne permet pas la réalisation de travaux.

Mme GUILBAUD précise que la CLE pilote l'étude d'élaboration du PAPI en concertation avec les différents maîtres d'ouvrage à l'échelle du bassin-versant Orge-Yvette. Le bureau d'études retenu est SAFEGE. La labellisation est souhaitée dans le courant de l'année 2018.

M JUVANON précise que des subventions seront certainement attribuées dans le cadre de l'élaboration du PAPI (AESN et Région). Ces subventions n'ont pas été comptées dans le budget de la CLE. Ainsi, la participation financière des syndicats à la CLE pourra évoluer à la baisse pour l'année 2017.

M PRIGENT demande si le non engagement du SIVOA sur le poste de chargé de mission du PAPI n'est pas contraire à la logique de concertation sur le bassin Orge-Yvette.

M JUVANON réponds que le SIVOA a fait le choix de ne pas participer financièrement au poste de chargé de mission du PAPI mais travaille en étroite relation technique avec la CLE dans cette phase d'élaboration du PAPI. Le SIVOA participe également financièrement à l'élaboration du PAPI (bureau d'études).

Mme GIOBELLINA demande pourquoi les associations ne sont pas concertées dans le cadre de l'élaboration du PAPI.

Mme GUILLBAUD précise que la CLE va réviser la composition des COPIL et des COTECH afin d'inclure tous les acteurs nécessaires à l'élaboration du PAPI, associations y compris.

### Présentation du budget de la CLE 2017

Mme GAUER présente les différents axes du budget de la CLE pour l'année 2017 comme présenté dans la note de synthèse envoyée aux syndicats (cf pièce jointe du compte-rendu). A noter que les subventions de l'animation de la CLE pour 2017 seront de 50% (montant de fonctionnement + poste SAGE) pour l'AESN puisque le 10<sup>ème</sup> programme prévoit d'aider les CLE dans un délai de 3 ans après l'approbation des SAGE.

Mme PROUVE explique que la 1<sup>ère</sup> approbation du SAGE Orge-Yvette a eu lieu fin 2012 et arrêté en juillet 2014. L'AESN a donc déjà contribué au financement de la CLE Orge-Yvette, comme mentionné dans le 10<sup>ème</sup> programme.

M JUVANON précise qu'un courrier commun à l'ensemble des CLE du bassin Seine-Normandie a été adressé à l'AESN dans le cadre de la demande de subvention des SAGE en phase de mise en œuvre pour le 11<sup>ème</sup> programme.

### Prochaines dates de réunions de la CLE

- **AG de la CLE** : le Lundi 22 Mai à 10h (Salle de la mairie de Villebon-sur-Yvette confirmé)
- **COPIL du PAPI** : le Vendredi 21 Avril à 10h au SIAHVY
- **COTECH PAPI** : le Jeudi 27 Avril à 14h au SIAHVY

Président de la CLE Orge-Yvette  
Claude JUVANON

